

PROFESSION  
BANLIEUE

les « 5 à 7 »

n° 15

## DE L'INSÉCURITÉ SOCIALE À LA MONTÉE DES INCERTITUDES

---

**ROBERT CASTEL\***

11 MAI 2010

**La dérégulation du statut de l'emploi, l'affaïssement des protections sociales et la dégradation du statut de certaines catégories d'individus en risque d'exclusion, qui ne disposent plus des moyens d'assurer par eux-mêmes leur indépendance économique et sociale, avec une mention spéciale quant à ceux que l'on appelle les jeunes de banlieue ou les jeunes issus de l'immigration ; telles sont les trois entrées choisies par Robert Castel pour aborder la question de l'insécurité sociale et décrire ce qu'il qualifie de « grande transformation ».**

**\* Robert Castel est sociologue, directeur d'études à l'EHESS. Son dernier ouvrage a pour titre : *Nous avons quelque chose à vous dire... Paroles des jeunes des quartiers* (Paris, L'Harmattan, 2010, avec J.-L. Reiffers et la participation de S. Menu).**

DANS l'ouvrage *La Montée des incertitudes*<sup>1</sup>, publié en 2009, j'essaie de mettre en relation les différentes analyses qui portent sur les transformations du travail, de la protection sociale et du statut de l'individu. Si j'ai choisi ce titre, c'est parce qu'il m'a semblé que le sentiment d'incertitude face à l'avenir, le fait que nous ne sachions plus très bien aujourd'hui de quoi demain sera fait, est une caractéristique centrale de la situation actuelle.

Pour beaucoup d'entre nous, l'avenir comporte au moins autant de menaces que de promesses, ce qui est un changement considérable par rapport à la situation qui prévalait il y a encore une trentaine d'années. À l'époque, presque tout le monde, en France et sans doute dans les principaux pays d'Europe occidentale, pensait que nous étions engagés dans une dynamique de progrès économique et social.

Entre 1953 et 1973, la productivité des entreprises, la consommation des ménages et les revenus salariaux sont multipliés par trois, avec des taux de croissance de l'ordre de 5 à 6 % par an. Parallèlement, sur le plan social,

une sécurité sociale étendue s'applique à pratiquement l'ensemble de la population, nous sommes en situation de quasi-plein-emploi, avec un taux d'emploi stable, et le droit du travail progresse. Ce n'était pas le paradis, il existait d'importants conflits sociaux, des injustices, de fortes inégalités, mais nous paraissions effectivement engagés dans une dynamique de progrès, ce que je traduirais par l'expression : « Demain sera meilleur qu'aujourd'hui ».

Aujourd'hui, les enquêtes d'opinion montrent que plus de la moitié des Français craignent de devenir SDF – ce qui est peut-être un peu excessif... –, ou que plus de la moitié d'entre eux ont peur que leurs enfants, adultes, aient une situation inférieure à celle qui est la leur aujourd'hui. C'est ce que l'on appelle en sociologie une mobilité descendante (à mettre en regard de la grande vague de mobilité ascendante que nous avons connue pendant les Trente Glorieuses).

Je fais l'hypothèse qu'il s'est produit une « grande transformation », pour reprendre l'expression que Karl Polanyi<sup>2</sup> a employée au sujet du bouleversement généré par l'implantation du

<sup>1</sup> Robert Castel, *La Montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Le Seuil, 2009.

<sup>2</sup> Historien de l'économie (1886-1964), connu pour son principal ouvrage, publié en 1944, *The Great Transformation* (traduit en français et publié chez Gallimard en 1983), étude socio-historique de l'histoire du capitalisme du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

capitalisme industriel en Europe occidentale et qui a fondamentalement modifié la manière de produire et d'échanger. Je crois que nous pouvons émettre aujourd'hui l'hypothèse d'une « grande transformation » de ce type à partir de ce que nous avons commencé à appeler la crise, au milieu des années 1970, dont l'importance a été sous-estimée et qui est de plus en plus prégnante.

Cette « grande transformation » serait aujourd'hui la sortie du capitalisme industriel et des modes de régulation auxquels il était finalement parvenu, l'entrée dans un nouveau régime du capitalisme, plus sauvage, fonctionnant avec des règles de concurrence exacerbée sur l'ensemble de la planète.

J'ai choisi trois domaines illustrant de manière significative cette transformation : celui du travail, dans le sens de la dérégulation du statut de l'emploi ; celui de la protection sociale, qui voit la remontée de l'insécurité sociale et l'affaiblissement des protections sociales les plus fortes ; celui du statut de l'individu, ou du moins de certaines catégories d'individus déstabilisés par ces transformations et menacés d'invalidation sociale, d'exclusion – avec une mention spéciale quant à ceux que l'on appelle les jeunes de banlieue ou les jeunes issus de l'immigration.

## LA DÉRÉGULATION DU STATUT DE L'EMPLOI

Le travail me paraît être l'épicentre de cette transformation – comme dans un tremblement de terre, les ondes de choc se propagent à partir de cet épicentre.

Le capitalisme industriel a commencé par s'implanter d'une manière très sauvage : les prolétaires de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fois misérables et méprisés, perdaient leur vie à essayer de la gagner dans une insécurité sociale totale. À la suite d'une longue histoire faite de luttes et de conflits parfois très violents, qui a duré plus d'un siècle, une certaine forme d'équilibre a été trouvée. C'est ce que l'on a appelé « le compromis social » du capitalisme industriel, qui culmine dans les années 1960 et 1970. Il s'agit d'un certain équilibre entre les intérêts du capital, d'une part, qui permet la compétitivité et la productivité des entreprises, et les intérêts du monde du travail, d'autre part, dont nous pourrions dire qu'il accepte la subordination salariale. Nous sommes dans un régime capitaliste, la révolution n'a pas eu lieu mais, en contrepartie, nous bénéficions d'une sécurité et d'une protection étendues, à savoir un salaire minimum indexé sur la croissance, un droit du travail qui réduit l'arbitraire patronal, des protections fortes dans le domaine de la santé, un droit à la retraite, etc.

Comme tous les compromis, celui-ci est un peu boiteux. Il n'empêche ni les conflits, ni les injustices, ni les inégalités, mais il assure à la grande majorité de la population une sécurité sociale étendue ainsi que les conditions de base d'une certaine indépendance économique et sociale. En termes politiques, c'est une réponse réformiste et non révolutionnaire, mais qui n'a pas été pour autant sans conséquences. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la situation du prolétariat du début de l'industrialisation et la condition d'un salarié moyen dans les années 1960 et jusqu'au début des années 1970 en Europe occidentale.

Dans les années 1970, il reste des îlots de pauvreté « sur les bords » de la société, appelés un peu curieusement dans notre société des zones de sous-développement évoquant le tiers-monde). On pense que ces derniers représentent une sorte de pauvreté résiduelle, un peu archaïque, qui sera progressivement résorbée grâce à la poursuite du développement économique et social. Or on le sait, ce n'est pas ce qui s'est produit. Le statut d'un emploi solide qui paraissait hégémonique en situation de quasi-plein-emploi s'est fissuré, et avec lui les protections fortes qui y étaient attachées. Le chômage de masse et la précarisation des relations de travail sont deux caractéristiques qui font aujourd'hui contraste avec la si-

tuation qui prévalait à la fin du capitalisme industriel. C'est un changement majeur qui tend à dissoudre le socle sur lequel se sont édifiées les protections de la société salariale.

Le nouveau capitalisme qui se met en place depuis une trentaine d'années ne paraît pas capable d'assurer le plein-emploi. Les principaux pays d'Europe occidentale comme les États-Unis affichent des taux de chômage de l'ordre de 10 %, ce qui est considérable. J'aurais tendance cependant à attacher autant d'importance à la précarisation du statut de l'emploi, à la multiplication de situations d'emploi dégradées, en deçà du statut de l'emploi.

De très fortes pressions s'exercent en ce sens au niveau des plus hautes sphères de l'État : il faut absolument que tout le monde travaille. Le chômeur est considéré comme un assisté vivant aux crochets de « la France qui se lève tôt », il est soupçonné d'être un chômeur volontaire, autrement dit un fainéant. Mais ce qui est dit moins explicitement est qu'il faut travailler à tout prix, sans être trop regardant, voire pas du tout, sur les conditions de travail, les rémunérations et les protections qui y sont attachées. C'est ainsi que naissent les travailleurs pauvres.

La thématique du travailleur pauvre n'est pas nouvelle, mais elle a ressurgi depuis une dizaine d'années dans

notre paysage social alors qu'elle avait globalement disparu grâce au compromis social. Aujourd'hui, il y a à nouveau des travailleurs pauvres, c'est-à-dire des personnes dont l'emploi ne garantit plus les ressources nécessaires pour entretenir décentement leur famille et eux-mêmes. Diverses formes de précarité se développent également, comme le travail à temps partiel, les emplois aidés ou les services à la personne, ces emplois qui devaient, selon Jean-Louis Borloo<sup>3</sup> constituer un inépuisable gisement et qui s'avèrent, dans la plupart des cas, ne représenter qu'un travail de quelques heures par semaine, réservé pour l'essentiel aux femmes.

En poussant plus loin cette analyse, nous pourrions concevoir une société de pleine activité qui ne serait pas une société de plein-emploi. Tout le monde travaillerait, il n'y aurait presque plus de chômage, mais cela à la condition que les emplois occupés soient en deçà du statut de l'emploi. C'est ce que j'ai proposé d'appeler le « précaire ». Je ne prétends pas que cela soit une tendance hégémonique, mais je crois que c'est une tendance forte qui illustre, en tout cas, cette dégradation du statut de l'emploi et de l'organisation du travail pour produire la richesse sociale.

En effet, le travail, c'est plus que le travail. C'est par exemple la possibilité d'accéder au logement, ce qui a des répercussions directes sur la vie conjugale ou affective. Ce n'est pas pour rien que l'on a parlé de « société salariale ». Dans d'autres sociétés, cela est peut-être différent, mais chez nous, cela ne veut pas seulement dire que la majorité de la population est salariée, cela signifie qu'elle tire ses ressources et ses protections de ce travail, que c'est seulement si le travail est solide que l'on peut s'en affranchir, que celui qui a peur d'être licencié ne peut pas se détacher de son travail!

Le prolétaire du début de l'industrialisation était enfoncé jusqu'au cou dans le travail, il perdait sa vie à la gagner et mourait souvent à 30 ans. Il s'est affranchi de la dictature du travail par la régulation : limitation du temps de travail avec la semaine de 40 heures, qui représentait un extraordinaire progrès, rémunération décente, droit du travail... C'est ce à quoi devraient réfléchir ceux qui font une critique un peu naïve du travail, le considérant comme une valeur en voie de disparition. De même, les 35 heures ont beaucoup été critiquées, souvent pour des raisons idéologiques et politiques. Il est sans doute possible de concevoir, dans trente ans,

---

<sup>3</sup> Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, lance le 16 février 2005 un plan de développement des services à la personne qui vise à doubler le rythme de croissance de ce secteur pour créer 500 000 emplois en trois ans.

parce que la productivité et l'organisation du travail se seraient améliorées, un véritable plein-emploi de 20 heures par semaine; mais cela à condition que ces 20 heures constituent un véritable socle d'indépendance et non des emplois précaires, sous-payés et sans protection. Il me semble donc que l'on peut réfléchir à une relativisation de la place quantitative que le travail peut occuper dans notre vie sociale sans que cela signifie nécessairement une négation de l'importance du travail; on n'a pas inventé, pour l'instant, autre chose que le travail.

Je fais également une distinction importante (que ne font pas ceux qui parlent de la « fin du salariat » ou de « la fin du travail ») entre *la consistance* du travail, c'est-à-dire du salariat, et *son importance*. Le travail, en particulier le travail salarié, a certes perdu beaucoup de sa consistance, mais il n'a pas perdu pour autant son importance. Aujourd'hui, près de 90 % de la population active est salariée. Le chômeur, bien que salarié par défaut, n'a pas d'autre statut: même travailleur extrêmement précaire, il est toujours considéré comme un salarié.

Je crois donc qu'il faut se méfier des modalités d'affiliation alternatives au salariat, aussi souhaitables soient-elles, car elles n'ont pas pour l'instant beaucoup de consistance – je pense par exemple à ce qui se fait du côté de l'économie solidaire ou du tiers secteur.

Le problème fondamental, dans cette société capitaliste qui est la nôtre, est d'affronter le marché. Ce marché est bien présent, il le sera sans doute de plus en plus, et il nous appartient de veiller à ce qu'il ne lamine pas tout. Il faut faire en sorte de le « domestiquer », comme l'a dit Karl Polanyi, en imposant des droits et des régulations.

Ces régulations qui ont domestiqué le marché ont été construites à partir du travail; c'est pour cela qu'il me paraît très risqué de détacher le travail des protections qui lui sont actuellement liées. Certaines personnes, sans doute bien intentionnées, évoquent par exemple l'idée d'un revenu inconditionnel d'existence. Cela me paraît dangereux, car cela ne serait qu'un médiocre revenu de subsistance qui n'empêcherait pas l'aggravation de la situation de l'emploi et le fait que les gens soient obligés de faire n'importe quoi à n'importe quel prix.

Je peux me tromper, mais, jusqu'à preuve du contraire, je reste attaché à l'importance du salariat. Je crois qu'il faut, dans nos sociétés plus mobiles, redéployer de nouveaux droits et de nouvelles protections attachés à cette mobilité qui concerne aujourd'hui 90 % des actifs. Et ce n'est pas seulement vrai en France! La mondialisation a vu une expansion du salariat: les petits paysans et artisans, en Chine, en Inde et ailleurs, sont devenus des salariés, souvent

misérables d'ailleurs. Une espérance de sortie par le haut de la situation dans laquelle nous sommes se situe pour moi dans la reconstruction de régulations autour du salariat. On pourrait par exemple imaginer que les ouvriers chinois fassent le chemin qui a été celui de la classe ouvrière en Europe, qui est passée du prolétariat au statut de salariat protégé.

C'est une hypothèse envisageable, qui permet d'affirmer que le pire n'est pas certain. Bien sûr, face au désarroi, nous voulons des réponses immédiates. Or celles-ci le sont rarement, car le déroulement de l'histoire est fait de processus qui s'inscrivent dans la durée. Imaginez que nous discutions déjà de ce dont nous parlons aujourd'hui en 1840, quand le prolétaire ne paraissait pas avoir beaucoup de chances de voir sa condition évoluer! Il s'est finalement sorti adroitement de cette situation, même s'il a fallu près d'un siècle pour cela.

## **L'AFFAISSEMENT DES PROTECTIONS SOCIALES**

Les transformations intervenues dans le régime du travail ont une incidence directe sur les transformations du régime des protections. C'est une quasi-évidence quand on sait que, tout au moins en France, les protections sociales, et notamment les plus fortes, se

sont construites sur la base de situations stables de travail. Les assurances sociales sont pour l'essentiel financées à partir des cotisations salariales et patronales et couvrent l'ensemble des travailleurs et leurs ayants droit contre les principaux risques sociaux. Il est bien compréhensible que ce système soit gravement affecté dans son financement par le chômage de masse et la précarisation des relations de travail : le nombre de cotisants diminue en même temps que la durée de vie s'allonge, un nombre décroissant de cotisants devra donc couvrir un nombre croissant de non-cotisants.

Des pays comme la France, mais aussi l'Allemagne, ont ainsi des systèmes de protection sociale fortement connectés au travail. Ce n'est pas le cas des pays scandinaves, par exemple, qui financent les prestations sociales, les politiques du logement, les crèches, etc. par un taux de prélèvements obligatoires élevé – et donc par une certaine forme de ponction sur le travail. C'est une différence importante entre les deux systèmes, sans que cela soit une opposition absolue.

Mais il y a plus grave que la question du financement. Notre système de protection sociale est aujourd'hui affecté dans sa structure même en raison d'un nombre croissant de personnes ne pouvant en bénéficier, soit parce qu'elles ne travaillent pas, soit parce qu'elles subissent des formes dégradées de travail ne

leur permettant pas d'y avoir accès. C'est pour répondre à cette situation que se développent, à partir des années 1970, d'autres types de protections qui obéissent à la logique de ce que l'on appelle les *minima* sociaux, octroyés sous conditions de ressources à ceux qui sont dans le besoin. Le RMI (revenu minimum d'insertion), remplacé aujourd'hui par le RSA (revenu de solidarité active), est particulièrement représentatif de cette logique. Mais l'on pourrait y ajouter les politiques d'insertion, les politiques de la ville, le traitement social du chômage et les mesures dites de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Force est de constater que ces protections sont inférieures à celles construites à partir du travail et qu'elles ont de surcroît des effets stigmatisants sur leurs bénéficiaires. Le RMI, accueilli au départ comme une mesure positive à la quasi-unanimité, y compris par l'opinion, est progressivement devenu une étiquette négative, voire infamante, pour ceux qui en bénéficient. Il ne s'agit pas de condamner ce type de mesures qui paraissent nécessaires pour les personnes en grande difficulté, mais il faut néanmoins reconnaître que ces protections sont souvent médiocres et insuffisantes pour assurer une véritable indépendance à leurs bénéficiaires ; surtout, elles représentent une régression par rapport aux protections assurantielles émanant du travail.

En outre et de plus en plus, au nom de « l'activation des dépenses passives », ce type de protections risque de perdre son caractère de « droit au secours », au sens où le proclamait la Convention au moment de la Révolution, qui disait qu'un citoyen a le droit d'attendre de la Nation qu'elle le secoure en cas de besoin (la Nation avait une dette à son égard), pour entrer dans une logique du donnant-donnant, c'est-à-dire une logique marchande.

Nous ne sommes plus à l'ère du capitalisme industriel et il n'est plus possible de rattacher toutes les protections et les droits du travail au statut de l'emploi. Même si on le regrette, il sera sans doute de plus en plus fréquent de devoir changer d'emploi en passant par des périodes de recyclage pour accéder d'une manière efficace au marché du travail.

Les sociologues partagent avec les citoyens le diagnostic de la gravité de la précarité et de la précarisation. Le passage au registre politique est ici essentiel : que faire pour essayer de combattre cela ? La logique politique est cependant une autre logique pour laquelle, en tant que sociologues, nous n'avons pas d'avis plus « autorisés » que les citoyens. La CGT parle aujourd'hui de la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle, la CFDT plutôt de la sécurisation des trajectoires professionnelles. Les termes du débat actuel prennent donc en compte le fait que le statut de l'em-



ploi ne peut plus servir de base protectionnelle, et proposent de transférer sur le travailleur des droits et des protections du travail de sorte que, lorsque celui-ci change d'emploi ou se recycle, il conserve des droits forts. Alain Supiot<sup>4</sup>, juriste du travail, parle de donner un statut aux travailleurs mobiles. Pour qu'une société de plus en plus mobile ne se traduise pas par une invalidation d'individus déclarés inemployables, il évoque l'idée d'une prise en charge de la mobilité de l'emploi sous la forme d'un statut, c'est-à-dire de droits. Cette proposition est en voie de discussion à la CGT, à la CFDT, ou encore au Parti socialiste. Il n'y a pas de formules miraculeuses en réponse à la dynamique de précarisation en cours, mais cela me paraît être une voie possible pour essayer d'apporter une réponse à cette dynamique de précarisation. Bien que partielle, cette réponse paraît être une voie qui mérite d'être approfondie et sans doute soutenue politiquement.

## LA DÉGRADATION DU STATUT DE L'INDIVIDU

La notion d'individu, au sens moderne du mot, n'a pas toujours existé, c'est une création de la modernité. Don Diègue, le héros de Corneille, n'était

pas un zombie, mais pas non plus un individu au sens moderne : il était le représentant du roi, de sa lignée... Être un individu libre et indépendant suppose de ne pas être entièrement déterminé par sa fonction, son rôle, sa classe.

L'histoire sociale montre que l'individu moderne, pour s'affranchir du besoin et se conduire comme un être responsable, a d'abord eu besoin du support de la propriété. Cela peut paraître choquant aujourd'hui ; pourtant, l'histoire sociale est tout à fait éclairante à cet égard. L'abbé Sieyès, principal inspirateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, parle dans ses mémoires des « *instruments bipèdes qui n'ont que des mains peu gagnantes et une âme absorbée* » et demande : « *Est-ce cela que vous appelez des hommes ?* » Ces travailleurs manuels, ce sont ceux qui deviennent les prolétaires de Marx, les petits salariés de l'époque.

Il serait erroné d'interpréter ce jugement de Sieyès uniquement comme un mépris de classe. Il voyait bien en réalité comment étaient traités ces « *instruments bipèdes* » qui n'avaient pas la consistance d'individus. Ceux qui n'avaient pas la propriété comme socle de leur indépendance, avec des nuances bien sûr, n'avaient en effet pas

---

<sup>4</sup> Alain Supiot est l'un des auteurs majeurs du droit du travail français. Il a été professeur à l'université de Poitiers, puis à celle de Nantes. Il est membre depuis octobre 2001 de l'Institut universitaire de France.

la possibilité d'être des individus. L'indépendance sociale a pu exister quand les travailleurs sont devenus propriétaires de droits.

Aujourd'hui, la dégradation du travail et des protections sociales risque d'affaiblir la capacité de l'individu à se conduire comme un individu à part entière, y compris de sa capacité à exercer ses responsabilités dans la société. Un individu n'est pas une espèce d'entité tombée du ciel armée de toutes ses capacités. Pour se conduire comme un individu dans une société, il faut l'aide d'un certain nombre de supports, c'est du moins ma conviction profonde. C'est la raison pour laquelle les prolétaires n'avaient pas à proprement parler le statut d'individu : ils étaient méprisés, perçus comme de nouveaux barbares, loin de la conception de l'individu libre et responsable qui figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Ces prolétaires misérables ont eu le statut d'individu à part entière lorsqu'ils ont acquis, ou conquis – on peut en discuter – des droits, des ressources suffisantes pour être affranchis du besoin et avoir un minimum d'indépendance économique et sociale.

Pour les non-propriétaires, ce statut positif de l'individu était connecté à la consistance de leur condition salariale.

C'est finalement de la solidité du statut de l'emploi que le travailleur tirait l'essentiel de ses ressources et de sa protection, pour lui-même et ses ayants droit. Lorsque ce socle s'effrite, et à plus forte raison lorsqu'il disparaît, l'individu se fragilise et peut se retrouver invalidé. C'est le cas du chômeur de longue durée à propos duquel les études sociologiques montrent qu'il ne perd pas seulement son revenu mais voit également son identité sociale se fissurer. C'est encore le cas du jeune qui « galère » à la recherche d'un improbable emploi et qui, pour reprendre une expression courante au XIX<sup>e</sup> siècle, vit « au jour la journée », comme le peuple de l'époque, sans avoir la maîtrise de sa vie et sans pouvoir anticiper positivement son avenir. On peut également évoquer la situation des « jeunes issus de l'immigration », comme on les nomme, qui connaissent entre autres des taux de chômage aggravés de plus du double par rapport à la moyenne nationale et subissent de surcroît des pratiques discriminatoires que je qualifie de discrimination négative.

Nous pourrions multiplier ces catégories d'« individus par défaut », c'est-à-dire en défaut des conditions de base qui leur permettent de se développer comme des individus ; ce sont tous ces gens qui se rattachent de près ou de loin à ce que j'appelle un précaariat, un infra-salarial.

Il est donc nécessaire de réfléchir aujourd'hui à ce que l'on appelle la précarité – dont on a pensé pendant longtemps qu'elle était un moment plus ou moins désagréable à passer, peu dramatique quand on était jeune et permettant d'élargir son horizon professionnel avant de rencontrer l'emploi durable. Malheureusement, cela peut être aussi une précarité permanente dans laquelle on reste piégé.

Que signifie « être un individu » pour tous ceux qui sont dans ces conditions de précarité, jeunes et moins jeunes? Dans notre société, l'injonction de se conduire comme un individu est universellement répandue, presque personne n'y échappe. N'est-il pas urgent de réserver une place aux « individus par défaut », ceux que la société invalide alors même que la tendance dominante est à la célébration du sens des responsabilités, du goût d'entreprendre, de la libération des contraintes bureaucratiques et étatiques, de la récompense de l'esprit d'initiative, de la prise de risque... bref, tout ce qui constitue le noyau de l'idéologie libérale dominante?

Historiquement, la généralisation de la possibilité d'être un individu, ce que l'on pourrait appeler l'accès à une sorte de citoyenneté sociale, a pu se faire par la médiation de l'inscription dans des collectifs. C'est le collectif qui protège ou qui a protégé les indi-

vidus, en tout cas ceux qui ne l'étaient pas par la propriété privée. Ce sont les conventions collectives, la régulation du droit du travail et de la protection sociale, etc. C'est grâce à cette emprise libératrice des collectifs que l'individu a pu trouver ce socle de consistance.

Or nous assistons aujourd'hui, et c'est sans doute la logique profonde de ce nouveau capitalisme, à une décollectivisation, une réindividualisation: les individus contemporains sont le plus souvent renvoyés à eux-mêmes et mis en concurrence les uns par rapport aux autres.

Cette individualisation est sans doute aussi le prix à payer pour une société de plus en plus démocratique. Une démocratie est une démocratie d'individus. Les démocraties modernes sont le produit de l'idéologie proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, selon laquelle les hommes et les femmes sont en principe libres et égaux en dignité et en droits et capables de se conduire comme des êtres responsables. C'est sans doute cela le socle d'un régime démocratique. Mais cela n'a pas empêché qu'il y ait en France, même après le suffrage universel institué en 1848, plus de la moitié des hommes – ne parlons pas des femmes! – qui n'étaient pas des individus tels que définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Nous vivons sur l'idéal de ce qu'est la démocratie, c'est-à-dire l'affirmation de la souveraineté de l'individu, en tout cas de son indépendance, de sa liberté; mais ce n'est pas parce qu'on proclame des principes et des droits qu'ils sont réels. C'est ce que Marx a appelé la démocratie formelle. On peut par exemple proclamer le droit au logement, encore faut-il le rendre opposable pour qu'il devienne un véritable droit. Ce modèle idéal de la démocratie reste un idéal tant qu'il n'est pas inscrit dans la société à travers les droits sociaux.

Cela signifie qu'un individu ne tient pas debout tout seul; et c'est terrible d'être complètement seul! C'était le cas du vagabond dans les sociétés pré-industrielles, qui était le seul à n'appartenir à aucun lignage, aucune communauté, qui était persécuté et risquait en permanence d'être envoyé au gibet ou aux galères... L'individu a besoin de supports qui, dans une société moderne, me semblent être d'une part les ressources, qui permettent de subvenir au moins à des besoins essentiels, et d'autre part les droits. Dans la conjoncture actuelle, il paraît incontestable que la reconstruction de collectifs sera un élément essentiel et une condition nécessaire pour donner de la consistance à l'idée d'une démocratie d'individus.

Norbert Elias<sup>5</sup> avait commencé à le dire, nous devenons de plus en plus une société des individus et la sociologie ne peut faire l'impasse sur les processus de précarisation et d'exclusion. Le compromis social du capitalisme industriel s'est beaucoup détérioré depuis les années 1970, parfois de manière irréversible. Nous sommes à l'ère de la mondialisation, du capital financier international... Il y a de nouvelles règles liées à la concurrence internationale et des transformations technologiques allant dans le sens de la mise en mobilité et de l'individualisation de la société, d'une marchandisation et d'une financiarisation exacerbées. Ce serait faire l'autruche que de rester sur une nostalgie du capitalisme industriel, aujourd'hui mourant.

Cependant, bien qu'il y ait montée des incertitudes, le pire n'est pas certain et il faut se méfier des discours catastrophistes. Nous sommes encore dans une société entourée de protections. Il y a encore des forces sociales qui ne se résignent pas à ce que le triomphe du marché soit le seul avenir de notre société. L'avenir dépendra pour une part de ce que nous faisons aujourd'hui pour essayer d'en maîtriser le cours. Quant à envisager les formes que pourrait prendre cette résistance, c'est un autre programme... □

<sup>5</sup> *La Société des individus*, 1981 (rééd. Fayard 1991).